

# Situation du capital – Bâle III T3, T2 et T1 2014, T4 et T3 2013<sup>1, 2</sup>

(en millions de dollars)

À la date du bilan

	N° de ligne	2014			2013		Renvois <sup>3</sup>	Modèle du BSIF
		T3	T2	T1	T4	T3		
<b>Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires</b>								
Actions ordinaires majorées du surplus d'apport	1	19 796 \$	19 646 \$	19 462 \$	19 341 \$	19 255 \$	A1+A2+B	1
Résultats non distribués	2	26 970	26 134	25 108	24 565	24 122	C	2
Cumul des autres éléments du résultat global	3	3 834	4 206	4 874	3 166	2 650	D	3
<b>Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant les ajustements réglementaires</b>	4	<b>50 600</b>	<b>49 986</b>	<b>49 444</b>	<b>47 072</b>	<b>46 027</b>		6
<b>Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires</b>								
Goodwill (net du passif d'impôt correspondant)	5	(16 220)	(13 867)	(14 058)	(13 280)	(13 107)	E1+E2-E3	8
Immobilisations incorporelles (net du passif d'impôt correspondant)	6	(2 327)	(2 299)	(2 307)	(2 097)	(2 077)	F1-F2	9
Actifs d'impôt différé, excluant ceux qui résultent de différences temporaires	7	(536)	(525)	(488)	(519)	(364)	G	10
Réserve de couverture des flux de trésorerie	8	(607)	(791)	(954)	(1 005)	(823)	H	11
Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	9	(101)	(96)	(93)	(116)	(202)	I	12
Gains et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit propre	10	(77)	(84)	(96)	(89)	(75)	J	14
Actifs des régimes de retraite à prestations définies (net du passif d'impôt correspondant)	11	(61)	(60)	(60)	(389)	(368)	K1-K2	15
Actions détenues en propre	12	-	-	-	(183)	(166)		16
Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, compte non tenu des positions vendeur admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	13	(1 080)	(3 293)	(3 544)	(3 572)	(3 492)	L1+L2+L3	19
Montants dépassant le seuil de 15 %								22
dont les participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	14	-	-	(31)	-	-		23
dont les actifs d'impôt futurs résultant de différences temporaires	15	-	-	(10)	-	-		25
<b>Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires</b>	16	<b>(21 009)</b>	<b>(21 015)</b>	<b>(21 641)</b>	<b>(21 250)</b>	<b>(20 674)</b>		28
<b>Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires</b>	17	<b>29 591</b>	<b>28 971</b>	<b>27 803</b>	<b>25 822</b>	<b>25 353</b>		29
<b>Autres instruments de fonds propres de catégorie 1</b>								
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital	18	1 001	-	-	-	-	M+N	30/31
Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres éléments de la catégorie 1	19	4 364	4 911	4 911	5 524	5 524	O1+O2+O3+O4	33
Autres instruments de catégorie 1 émis par des filiales, détenus par des tiers et qui seront progressivement éliminés	20	429	490	490	552	552	P	34/35
<b>Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 avant rajustements réglementaires</b>	21	<b>5 794</b>	<b>5 401</b>	<b>5 401</b>	<b>6 076</b>	<b>6 076</b>		36
<b>Ajustements réglementaires appliqués aux autres instruments de fonds propres de catégorie 1</b>								
Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire compte non tenu des positions vendeur admissibles	22	(352)	(352)	(352)	(352)	(352)	Q+R	40
<b>Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres instruments de fonds propres de catégorie 1</b>	23	<b>(352)</b>	<b>(352)</b>	<b>(352)</b>	<b>(352)</b>	<b>(352)</b>		43
<b>Autres instruments de fonds propres de catégorie 1</b>	24	<b>5 442</b>	<b>5 049</b>	<b>5 049</b>	<b>5 724</b>	<b>5 724</b>		44
<b>Fonds propres de catégorie 1</b>	25	<b>35 033</b>	<b>34 020</b>	<b>32 852</b>	<b>31 546</b>	<b>31 077</b>		45
<b>Instruments de fonds propres de catégorie 2 et provisions</b>								
Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés de la catégorie 2	26	6 773	6 774	6 774	7 564	7 620	S	47
Instruments de catégorie 2 émis par des filiales, détenus par des tiers qui seront progressivement éliminés	27	237	237	237	297	267	T1+T2	48/49
Provisions collectives	28	1 389	1 632	1 633	1 472	1 439	U	50
<b>Fonds propres de catégorie 2 avant les ajustements réglementaires</b>	29	<b>8 399</b>	<b>8 643</b>	<b>8 644</b>	<b>9 333</b>	<b>9 326</b>		51
<b>Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2</b>								
Instruments de catégorie 2 détenus en propre	30	-	-	-	(19)	(9)		52
Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire compte non tenu des positions vendeur admissibles	31	(170)	(170)	(170)	(170)	(170)	V	55
<b>Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2</b>	32	<b>(170)</b>	<b>(170)</b>	<b>(170)</b>	<b>(189)</b>	<b>(179)</b>		57
<b>Fonds propres de catégorie 2</b>	33	<b>8 229</b>	<b>8 473</b>	<b>8 474</b>	<b>9 144</b>	<b>9 147</b>		58
<b>Total des fonds propres</b>	34	<b>43 262</b>	<b>42 493</b>	<b>41 326</b>	<b>40 690</b>	<b>40 224</b>		59
<b>Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires<sup>4</sup></b>	35	<b>316 716</b>	<b>313 238</b>	<b>312 972</b>	<b>286 355</b>	<b>283 521</b>		60a
<b>Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1<sup>4</sup></b>	36	<b>317 526</b>	<b>313 238</b>	<b>312 972</b>	<b>286 355</b>	<b>283 521</b>		60b
<b>Total des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres<sup>4</sup></b>	37	<b>318 743 \$</b>	<b>313 238 \$</b>	<b>312 972 \$</b>	<b>286 355 \$</b>	<b>283 521 \$</b>		60c

<sup>1</sup> La situation du capital est calculée en recourant à la méthode «tout compris».

<sup>2</sup> Les chiffres antérieurs au premier trimestre de 2014 n'ont pas été rajustés pour tenir compte de l'incidence des normes nouvelles et modifiées selon les IFRS.

<sup>3</sup> Renvois à la page Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (page 64).

<sup>4</sup> À compter du troisième trimestre de 2014, chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'inclusion du RVC prescrite par le BSIF. Pour le troisième trimestre de 2014, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres ont été respectivement de 57 %, 65 % et 77 %.

## Situation du capital – Bâle III T3, T2 et T1 2014, T4 et T3 2013<sup>1,2</sup> (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

	N° de ligne	2014			2013		Modèle du BSIF
		T3	T2	T1	T4	T3	
<b>Ratios de fonds propres<sup>3</sup></b>							
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires)	38	9,3 %	9,2 %	8,9 %	9,0 %	8,9 %	61
Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1)	39	11,0	10,9	10,5	11,0	11,0	62
Total des fonds propres (en pourcentage du total des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres)	40	13,6	13,6	13,2	14,2	14,2	63
<b>Réserve (exigence minimale de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, plus réserve de conservation des fonds propres plus réserve applicable aux BISM plus réserve applicable aux BISN, en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)</b>							
dont la réserve de conservation des fonds propres	41	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	64
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires disponibles pour constituer des réserves (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	42	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	65
	43	9,3	9,2	8,9	9,0	8,9	68
<b>Cible tout compris du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + supplément applicable aux BISN, le cas échéant)</b>							
Ratio cible tout compris des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	44	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	69
Ratio cible tout compris des fonds propres de catégorie 1	45	8,5	8,5	8,5	8,5	8,5	70
Ratio cible tout compris du total des fonds propres	46	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	71
<b>Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)</b>							
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières	47	741 \$	1 044 \$	819 \$	934 \$	1 715 \$	72
Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	48	3 067	3 226	3 108	3 034	2 976	73
Droits de gestion de prêts hypothécaires	49	17	-	-	-	-	74
Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	50	979	1 088	1 062	922	891	75
<b>Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2</b>							
Provisions susceptibles d'être incluses dans la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)	51	1 389	1 633	1 633	1 472	1 439	76
Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2 selon l'approche standard	52	1 895	1 866	1 868	1 621	1 590	77
<b>Instruments de fonds propres qui seront éliminés progressivement (dispositions applicables uniquement entre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et le 1<sup>er</sup> janvier 2022)</b>							
Plafond en vigueur sur les autres instruments de catégorie 1 qui seront éliminés progressivement	53	5 401	5 401	5 401	6 076	6 076	82
Montants exclus des instruments de catégorie 1 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	54	-	128	813	567	564	83
Plafond en vigueur sur les instruments de catégorie 2 destinés à être éliminés	55	7 010	7 010	7 010	7 887	7 887	84
Montants exclus des instruments de catégorie 2 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	56	784	845	858	-	5	85
<b>Ratios de fonds propres – Méthode «transitoire»<sup>4</sup></b>							
Actifs pondérés en fonction des risques	57	333 679 \$	330 255 \$	326 853 \$	307 840 \$	301 305 \$	
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	58	38 179	38 022	36 977	37 011	36 321	
Fonds propres de catégorie 1	59	38 179	38 022	36 977	37 011	36 321	
Total des fonds propres	60	46 072	45 276	44 131	44 500	43 800	
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	61	11,4 %	11,5 %	11,3 %	12,0 %	12,1 %	
Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	62	11,4	11,5	11,3	12,0	12,1	
Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	63	13,8	13,7	13,5	14,5	14,5	
<b>Ratio de fonds propres d'importantes filiales bancaires</b>							
<b>TD Bank, N.A.<sup>5</sup></b>							
Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	64	12,1	12,0	s. o.	s. o.	s. o.	
Ratio de fonds propres de catégorie 1	65	12,3	12,2	11,1	11,3	11,6	
Ratio du total des fonds propres	66	13,4	13,3	12,3	12,4	12,8	
<b>La Société d'hypothèque TD</b>							
Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	67	27,8	27,0	25,8	25,5	23,7	
Ratio de fonds propres de catégorie 1	68	27,8	27,0	25,8	25,5	23,7	
Ratio du total des fonds propres	69	29,4	28,5	27,3	27,2	25,4	

<sup>1</sup> Les montants antérieurs au premier trimestre de 2014 n'ont pas été rajustés pour tenir compte de l'incidence des normes nouvelles et modifiées selon les IFRS.

<sup>2</sup> Renvois à la page Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (page 64).

<sup>3</sup> La méthode de présentation réglementaire «tout compris» inclut l'ensemble des ajustements réglementaires requis d'ici 2019.

<sup>4</sup> La méthode de présentation réglementaire «transitoire» permet certains ajustements aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les plus importants étant ceux touchant le goodwill, les immobilisations incorporelles et les déductions liées à un seuil, qui sont appliqués progressivement sur une période de cinq ans à compter de 2014, tout en conservant les règles de retrait progressif visant les instruments de fonds propres non admissibles. De plus, le calcul des ratios selon la méthode «transitoire» tient compte de la totalité du RVC.

<sup>5</sup> TD Bank, N.A. présente séparément ses fonds propres réglementaires à l'Office of the Comptroller of the Currency (OCC) à la fin de chaque trimestre de l'année civile.

# Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de ligne	Bilan <sup>1</sup>	Dans le périmètre de la consolidation réglementaire <sup>2</sup>	Renvois <sup>3</sup>
Trésorerie et montants à recevoir de banques	1 3 099 \$	3 099 \$	
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	2 36 708	36 682	
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	3 101 749	101 749	
Instruments dérivés	4 46 458	46 453	
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	5 5 030	3 938	
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	6 56 522	56 522	
Valeurs mobilières disponibles à la vente	7 61 818	59 691	
Valeurs mobilières prises en pension	8 84 274	84 274	
Prêts	9 468 946	468 731	
Provision pour pertes sur prêts	10 (3 005)	(3 005)	
<i>Provision générale admissible comprise dans les fonds propres réglementaires de catégorie 2</i>	11		
<i>Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues</i>	12	(1 389)	U
<i>Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires</i>	13	(1 011)	I
<b>Autres</b>	14 60 151	(1 515)	
Participation dans TD Ameritrade	15	735	L1
<i>Participations importantes en excédent des seuils réglementaires</i>	16	2 185	
<i>Participations importantes ne dépassant pas les seuils réglementaires</i>	17	2 412	E2
<i>Goodwill théorique</i>	18	13 822	E1
Goodwill	19	2 662	F1
Autres immobilisations incorporelles	20		
Actifs d'impôt différé	21	536	G
<i>Actifs d'impôt différé à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires</i>	22	979	
<i>Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) réalisables par reports rétrospectifs de pertes nettes opérationnelles</i>	23		
<i>Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) découlant de différences temporaires mais non réalisables par reports rétrospectifs de pertes nettes opérationnelles</i>	24	832	
<i>Autres ajustements aux actifs et passifs d'impôt différé<sup>4</sup></i>	25	(606)	
Investissements importants dans des institutions financières (excluant TD Ameritrade)	26		
<i>Participations importantes en excédent des seuils réglementaires</i>	27	10	L2
<i>Participations importantes dans les autres fonds propres de catégorie 1</i>	28	2	R
<i>Participations importantes ne dépassant pas les seuils réglementaires</i>	29	28	
Prestations des régimes de retraite à prestations définies	30	61	K1
Autres actifs	31		
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	32 921 750	34 699	
		916 491	
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES<sup>5</sup></b>			
Dépôts détenus à des fins de transaction	33 61 325	61 325	
Instruments dérivés	34 45 354	45 354	
Passifs de titrisation à la juste valeur	35 13 151	13 151	
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	36 3 637	3 637	
Dépôts	37 573 678	573 678	
Autres	38 161 906	156 647	
Passifs d'impôt différé	39		
Goodwill	40	14	E3
<i>Immobilisations incorporelles (excluant les droits de gestion de prêts hypothécaires)</i>	41	335	F2
<i>Actifs des régimes de retraite à prestations définies</i>	42	-	K2
<i>Autres passifs d'impôt différé (couvertures de flux de trésorerie et autres passifs d'impôt différé)</i>	43	837	
<i>Ajustements aux autres actifs et passifs d'impôt différé<sup>4</sup></i>	44	(899)	
<i>Gains et pertes attribuables aux variations de son propre risque de crédit à l'égard des passifs financiers à la juste valeur</i>	45	77	J
<i>Autres passifs</i>	46	156 283	
Billets et débiteurs subordonnés	47 7 915	7 915	
<i>Amortissement des débiteurs à échéance dans le calcul des fonds propres réglementaires</i>	48	150	
<i>Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés de la catégorie 2</i>	49	6 773	S
<i>Instruments de fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tiers</i>	50	216	T1
<i>Instruments de fonds propres exclus du calcul des fonds propres réglementaires</i>	51	776	
Passif au titre des actions privilégiées	52 29		
<i>Instruments de fonds propres émis par des filiales et détenus par des tiers</i>	53	21	T2
<i>Instruments exclus du calcul des fonds propres réglementaires qui seront progressivement éliminés</i>	54	8	
<b>Passif</b>	55 866 995	861 736	
Actions ordinaires	56 19 705	19 705	A1
Actions privilégiées	57 2 625	2 625	
<i>Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 émis directement</i>	58	1 000	M
<i>Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres éléments des fonds propres de catégorie 1</i>	59	1 625	O2
Actions autodétenues – ordinaires	60 (92)	(92)	A2
Actions autodétenues – privilégiées	61 (2)	(2)	O4
Surplus d'apport	62 184	184	
<i>Surplus d'apport - actions ordinaires</i>	63	183	B
<i>Surplus d'apport - actions privilégiées</i>	64	1	N
Résultats non distribués	65 26 970	26 970	C
Cumul des autres éléments du résultat global	66 3 834	3 834	D
<i>Couvertures de flux de trésorerie nécessitant une décomptabilisation</i>	67	607	H
<i>Cumul des autres éléments du résultat global net inclus à titre de fonds propres</i>	68	3 227	
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	69 1 531	1 531	
<i>Part incluse dans le calcul des fonds propres réglementaires (émis directement)</i>	70	994	O3
<i>Part incluse dans le calcul des fonds propres réglementaires (émis par des filiales et détenus par des tiers) qui seront progressivement éliminés</i>	71	429	P
<i>Part non incluse dans le calcul des fonds propres réglementaires qui seront progressivement éliminés</i>	72	108	
<b>TOTAL DU PASSIF ET DES FONDS PROPRES</b>	73 921 750 \$	\$ 916 491 \$	

<sup>1</sup> D'après le bilan à la page 13.

<sup>2</sup> Les entités juridiques exclues du périmètre de la consolidation réglementaire comprennent les filiales d'assurance Meloche Monnex Inc. (consolidé), L'assurance financière CT, TD Compagnie d'assurance-vie, TD Reinsurance (Barbados) Inc. et TD Reinsurance (Ireland) Limited. Le total des actifs de ces filiales inclus dans la Banque consolidée s'élève à 5 259 millions de dollars et le total de leurs capitaux propres se chiffre à 1 806 millions de dollars, desquels 335 millions de dollars sont déduits des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, 350 millions de dollars sont déduits des autres fonds propres de catégorie 1 et 170 millions de dollars sont déduits des fonds propres de catégorie 2. Les renvois (L3, Q, V) se rapportent à la page Situation du capital – Bâle III T3 2014.

<sup>3</sup> Renvois à la période considérée aux pages Situation du capital – Bâle III T3, T2 et T1 2014, T4 et T3 2013 (pages 62 et 63).

<sup>4</sup> Cet ajustement est lié aux actifs et passifs d'impôt différé présentés au montant net aux fins comptables.

<sup>5</sup> Le plafond en vigueur des autres éléments de fonds propres de catégorie 1 comprend un montant de 1 747 millions de dollars (O1) lié à la Fiducie de capital TD IV (qui n'est plus consolidée puisque la Banque n'est pas le principal bénéficiaire de la fiducie).